

Séance du 2 décembre 2020

Place à un marché de Noël différent

Initié durant le confinement au printemps par la municipalité, le marché hebdomadaire a pris forme au fil des mois. Il ne pourra pas avoir lieu les vendredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Semaine 52, le marché sera avancé au mercredi 23 décembre de 16 h 30 à 19 h. De ce fait, nocturne, il prend la forme d'un « marché de Noël » avec les mêmes règles sanitaires que celles pratiquées chaque vendredi.

Ingénierie 70 : Les conventions sont renouvelées s'agissant d'une part de l'urbanisme et du droit des sols, d'autre part de l'assistance technique et fonctionnelle dans l'utilisation des logiciels Magnus.

Droit de préemption : La commune n'exerce pas son droit sur la vente de la maison appartenant à Laurent Schnoebelen, rue des Carrons.

Bâtiment communal : Dans l'attente d'un dossier plus complet de SOLIHA, le dossier est reporté au 16 décembre.

Forêt : Christophe Arnaud et Tony Rollet sont nommés garants des bois en remplacement de Claude Carteret et Bernard Goux qui ne souhaitent plus poursuivre cette mission pour la commune.

Recensement : Initialement prévu au début de l'année 2021, l'INSEE a décidé de le reporter d'une année, soit début 2022.